

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'APEEE du 26 février 2015

Présidence : Pere Moles Palleja

Étaient présents : Hajo Altenberg, Denise Chircop, Samantha Chaitkin, Luigi Cova, Dominique Delehay, Istvan Dobo, Arnaud Frémot, Richard Frizon, Katarzyna Glowacka-Rochebonne, Brian Gray, Alia Grech, Njeri Kimani, Andrej Kobe, Gilbert Luciani, Roberto Marigo, Kathryn Mathé, Lone Mikkelsen, Valentina Papa, Elisabeth Peters, Fairouz Rotenberg, Mauro Zanzi.

Étaient excusés : Luis Balaguer, Hanne Bundgaard, Trine Davies, Arantza Golderos, Zoltan Krasznai, Véronique Lesoile, Eric Leurquin, Antonia Lopez Serrano, Stefan Obermaier, François Rossignol, Francesca Scassellati, Tania Vega.

Invité : Buczkowski Rafal

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte-rendu du CA du 08 janvier 2015

Fairouz Rotenberg propose un amendement au point « Conseil Sécurité et Hygiène » : les enfants sont assurés par l'école jusqu'à ce qu'ils arrivent à leur domicile, sauf s'ils ne s'y rendent pas directement.

Le compte-rendu du Conseil d'administration (CA) du 08 janvier 2015 est approuvé.

3. Bâtiment Fabiola

La Régie des bâtiments a envoyé une lettre à Mme Ruiz-Esturla afin de l'informer du report de quasiment une année des travaux au bâtiment Fabiola, en raison de « soucis » en novembre. La date de fin de travaux annoncée est repoussée au mois d'avril 2016.

Pere Moles Palleja a demandé à la Régie des bâtiments, lors de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles, ce qui peut expliquer un tel report. Les raisons seraient budgétaires mais aussi liées aux travaux du bâtiment du Conseil européen (*Residence Palace*).

Brian Gray pose la question de l'ampleur des travaux. Pere Moles Palleja annonce que le cahier des charges semble avoir été revu et que des travaux supplémentaires, notamment au niveau de la toiture, ont été ajoutés au cahier des charges initial. Mais il n'a pas pu le consulter, aucun détail n'a été révélé. L'appel d'offre devrait être lancé début mars.

Que peut faire l'APEEE ?

- Une action juridique, sachant que le gouvernement belge n'a pas rempli ses obligations, ce qui induit des conséquences morales et économiques (pour l'école, l'APEEE Services, les parents, le budget européen). La difficulté liée à cette éventuelle action réside dans le fait que la date de septembre 2015 ne figure dans aucun document à disposition de l'APEEE.
- Brian Gray propose qu'on oublie l'échéance de septembre 2015 mais qu'on mette la pression sur la Régie des bâtiments afin d'obtenir l'ouverture de Fabiola en septembre 2016. Il

n'est pas souhaitable de déménager de Berkendael vers Uccle en cours d'année. Il s'agit donc de viser septembre 2016 mais avec une extension des travaux et une demande d'engagement ferme quant à cette date.

- Une pétition parlementaire, sachant que le budget européen est amputé en raison du non-respect des engagements du gouvernement belge et qu'il s'agit de préserver les finances européennes.
- Kathryn Mathe propose un lobbying des parents auprès du gouvernement belge. Question : le gouvernement belge est-il en mesure de proposer un budget pour Fabiola ?

4. Politique d'inscription pour l'année 2015-2016

La politique d'inscription est disponible sur le site des [Ecoles européennes](#). Il n'y a que deux phases d'inscription cette année.

L'Autorité Centrale des Inscriptions (ACI) a dû tenir compte du report des travaux du bâtiment Fabiola pour l'élaboration de sa politique d'inscription 2015-2016. L'ACI évoque pour la première fois une réserve quant à l'attribution d'une place à tous les élèves de catégorie 1 qui en font la demande, en raison de la structure effectivement disponible.

Les parents qui ont déjà un enfant scolarisé dans l'une des Ecoles européennes et qui souhaitent le regroupement de la fratrie doivent absolument inscrire leurs enfants non encore scolarisés durant la première phase d'inscription. Une condition supplémentaire est d'application cette année : les enfants sont inscrits par cycle (maternelle-primaire d'une part, secondaire d'autre part) dans une même école, le groupement ne pouvant être garanti qu'au sein d'un même cycle.

Berkendael reste une annexe de l'Ecole européenne d'Uccle (EEB1) en 2015-2016. La capacité d'accueil de l'EEB1 sera donc supérieure (jusqu'à 3.500 élèves) à celle du site d'Uccle strictement défini. Les enfants scolarisés à Berkendael en 2015-2016 reviendront automatiquement sur le site d'Uccle par la suite.

Pere Moles Palleja a assisté à la dernière réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles. L'idée d'une cinquième école européenne de Bruxelles a été écartée pour l'instant. Le gouvernement belge s'appuie pour cela sur les statistiques de la Commission européenne mais aussi sur la population scolaire de l'Ecole de Mol (capacité d'accueil exploitée à moitié seulement). Les Ecoles européennes n'ont aucune garantie de pouvoir garder le site de Berkendael à l'avenir.

D'autres points ont été abordés lors de cette réunion :

- La création de sections grecque (à l'EEB3 uniquement jusqu'à présent) et espagnole (à l'EEB1 et l'EEB3 actuellement) à Berkendael, jusqu'en 5^{ème} primaire (Berkendael n'irait pas au-delà du primaire). D'autres sections linguistiques peu nombreuses pourraient être concernées, en plus des sections les plus importantes (en termes d'effectif).
- Le déplacement et le regroupement de tous les élèves de la section primaire anglophone de l'EEB1 vers le site de Berkendael.
- M. Kivinen évoque la possibilité d'autoriser des transferts obligatoires d'élèves d'une école vers l'autre. Pere Moles Palleja demande l'avis du CA : celui-ci s'oppose à tout transfert obligatoire d'élèves ou de sections.
- Il pourrait aussi être question de la création d'une section internationale pour les enfants « SWALS » (qui n'ont pas de section propre à leur langue maternelle). Pere Moles Palleja soumet ce projet au représentant « SWALS » au CA de l'APEEE, Andrej Kobe. Faudra-t-il accepter les transferts obligatoires qui en découleront (probablement vers l'école de Woluwé, l'EEB2) ? Quelle langue pour cette section internationale ? Quels Etats financeront les enseignants détachés pour ces classes internationales ?

Ces questions seront discutées lors de la prochaine réunion du Groupe de suivi, au mois de mars. **Le CA de l'APEEE de Bruxelles I donne mandat à son représentant de s'opposer à tout transfert obligatoire de section(s).** Si une section particulière doit être concernée, l'APEEE demandera que cette section soit consultée auparavant.

5. Réorganisation des études de l'école secondaire

Pour rappel, la proposition de réorganisation des études secondaires a été approuvée pour les 3 premières classes de secondaire, mais est soumise à une étude externe pour les classes des niveaux 4 à 7 de cette même école secondaire.

Un premier rapport a été remis en septembre 2014, ne permettant pas de savoir si les experts ont une connaissance suffisante des écoles européennes et de leur projet pédagogique.

Interparents et un groupe de parents de l'EEB1 a répondu par écrit, tentant d'expliquer en quoi consistaient les études dans les écoles européennes ainsi que le bac européen. Cette réponse présentait également des propositions concrètes de réorganisation des études secondaires pour les niveaux 4 à 7.

Un rapport intermédiaire a ensuite été remis. Le Groupe de suivi des Ecoles européennes a exprimé ses doutes en ajoutant que ce rapport ne répond pas aux questions posées dans le cahier des charges. Il n'évalue pas réellement les propositions du Groupe de travail, même si on y retrouve quelques éléments. Il ne présente pas de propositions concrètes, pas d'étude systématique, même s'il évalue les 8 compétences clés ; ceci ne suffit pas pour bâtir une réorganisation des études. Les enseignants ont réellement été contrariés par certaines propositions et affirmations.

Ce rapport part aussi de l'hypothèse que les élèves des écoles européennes visent les universités britanniques... ce qui ne concerne que 30% d'entre eux en réalité. Il faut tenir compte des conditions d'accès aux universités de tous les pays européens concernés par les Ecoles européennes.

Le Groupe de travail réfute les propositions de ce rapport intermédiaire. Il attend le rapport final (du mois de juin 2015) et se garde le droit de demander une révision de ce dernier afin d'obtenir les réponses aux questions posées.

Pere Moles Palleja propose la réunion du groupe de travail dans les jours qui suivent afin de faire un état des lieux, partant des deux rapports déjà remis. Il s'agit notamment de reprendre les risques mis en évidence par ces deux rapports et d'insister sur le fait que les élèves des écoles européennes ne peuvent pas se voir imposer ces risques.

6. Fête de l'école 2015

L'organisation avance grâce à l'engagement d'Eric Leurquin mais il faut une implication supplémentaire des parents, en plus des coordinateurs par section.

Il faut absolument faire un appel aux bonnes volontés, aux idées, aux projets, à l'aide dans chaque section. La fête est dans tout juste deux mois !

Une autre question se pose : à quels projets consacrer l'argent récolté lors de la fête 2013 et le solde de la fête 2011 ? Eric Leurquin, qui est excusé, fait passer le message à Pere qu'il propose plusieurs attributions, notamment liées aux aires de jeux des enfants de l'école primaire. Richard Frizon rappelle que l'objectif d'une telle fête est d'offrir une belle journée aux enfants, de leur permettre de s'amuser. Récolter de l'argent n'est pas la priorité. Il s'interroge sur le risque que les parents, via cette fête de l'école, commencent à se substituer à l'école ou à la Commission

européenne pour financer les projets ou les besoins de l'école. Les autres membres du CA reconnaissent le risque mais préfèrent des améliorations payées par les parents que pas d'amélioration du tout.

Dominique Delehay propose de préparer une liste de projets pouvant être financés et de soumettre ces idées aux parents et aux enfants durant la fête de l'école, afin qu'ils se prononcent et qu'ils votent.

Pere Moles Palleja propose également la création d'un groupe de travail « Community building ». Cette idée est approuvée par le Conseil d'administration. La première réunion de ce groupe aura lieu mardi 3 mars, au sein de l'école.

7. Divers

• **Projet de self-service à la cantine d'Uccle**

L'APEEE Services a reçu ce jour (26 février 2015) l'autorisation de la Régie des bâtiments de signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour le lancement du projet de self-service à la cantine d'Uccle. Ce contrat va être signé le lendemain, vendredi 27 février, par Gilbert Luciani (président de l'APEEE Services), en présence notamment de Teresa Fernandez-Gil (présidente du Comité cantine), de Luigi Cova (parent membre du CA de l'APEEE, architecte expert) et de Brian Gray (trésorier de l'APEEE Services).

La Régie des bâtiments va superviser les travaux et interviendra dans ce dossier, à chaque étape, en tant que conseiller technique, juridique et financier de l'APEEE Services.

Le risque évoqué pourrait être un retard dans l'avancement des travaux si la Régie des bâtiments ne se montre pas disponible au bon moment.

Le financement des travaux sera à la charge de l'APEEE Services.

Les bureaux d'études (Cadetel et Crécept) sont les mêmes que ceux qui ont été en charge du même projet au Lycée français.

Le self-service devrait être opérationnel en septembre 2015.

• **Cantine de Berkendael**

Des parents de Berkendael posent la question de la qualité de l'eau servie aux enfants de Berkendael, ainsi que de la composition des repas (en termes d'ingrédients).

Roberto Marigo accepte de participer au Comité de gestion de la cantine et de se rendre sur le site de Berkendael afin de suivre la question.

• **Questions écrites de Zoltan Krasznai, présentées par Istvan Dobo**

- Comment les **nouvelles mesures de sécurité** sont-elles appliquées à l'école et perçues par les parents ?

Les grilles de la chaussée de Waterloo sont fermées aux véhicules. Les gardes filtrent l'entrée des parents (piétons) ; ils les connaissent pour la plupart.

Un parent rapporte sa facilité à entrer sur le site d'Uccle, en présentant son badge des institutions européennes. Elle pose la question d'un contrôle suffisant (vrai badge ?).

- Quand le **calendrier des congés scolaires 2015-2016** sera-t-il porté à la connaissance des parents ?

Pere Moles Palleja explique que ce calendrier n'est toujours pas défini car certaines écoles s'opposent au fait que le 9 mai (journée de l'Europe) reste un jour de congé obligatoire.

Ce calendrier, commun aux quatre Ecoles européennes de Bruxelles et proposé cette année par l'Ecole de Bruxelles III, devra être revu et soumis à l'approbation des Conseils d'administration par procédure écrite.

Le point pour la modification de l'annexe du Règlement général sur le Calendrier scolaire doit encore passer au Comité budgétaire (mi-mars), puis au Conseil Supérieur (mi-avril) par procédure écrite afin d'être approuvé et mis en vigueur.

Rapporteur :
Esther Proficz